

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
CHAPITRE 92			
INSTRUMENTS DE MUSIQUES; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS			
9201	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier :		
9201.10.00	Pianos droits	5,3 %	C
9201.20.00	Pianos à queue	5,3 %	C
9201.90.00	Autres	5,3 %	C
9202	Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple) :		
9202.10.00	À cordes frottées	4,9 %	C
9202.90	Autres :		
	Guitares :		
9202.90.20	D'une valeur inférieure à 100 \$ pièce, à l'exclusion de la valeur de l'étui	6,8 %	C
9202.90.40	Autres	13 %	C
9202.90.60	Autres	7 %	C
9203.00	Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques :		
9203.00.40	Orgues à tuyaux et à clavier	Franchise	D
9203.00.80	Autres	5,3 %	B
9204	Accordéons et instruments similaires; harmonicas à bouche :		
9204.10	Accordéons et instruments similaires :		
9204.10.40	Accordéons à clavier	4,7 %	B
9204.10.80	Autres	5,1 %	B
9204.20.00	Harmonicas à bouche	4,7 %	C
9205	Autres instruments de musique à vent (clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple) :		
9205.10.00	Instruments dits "cuivres"	5,8 %	C
9205.90	Autres :		
	Instruments dits "bois" :		
9205.90.20	Cornemuses	Franchise	D
9205.90.40	Autres	4,9 %	C
9205.90.60	Autres	3,4 %	C
9206.00	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple) :		
9206.00.20	Tambours et batteries	4,8 %	B
9206.00.40	Cymbales	Franchise	D
9206.00.60	Ensembles de clochettes accordées, parfois appelées carillons, cloches d'orchestre ou de concert	2,5 %	B
9206.00.80	Autres	5,3 %	B
9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple) :		
9207.10.00	Instruments à clavier, autres que des accordéons	6,8 %	C
9207.90.00	Autres	6,8 %	C